

Proposition amendée de liste de projets prioritaires pour l'année 2022 dans le cadre des incitants d'équilibrage

11/06/2021



Contents

1.	Opvolging van de kwaliteit van de input data (forecast) in de context van congestie management	5
2.	Analyse des évolutions possibles dans le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead et Intraday par les BRPs	7
3.	Analyse d'impact et recommandations en termes de timing d'implémentation d'une FAT de 5 min pour l'activation de l'aFRR	10
4.	Analyse des possibilités d'offre combinée de produits d'équilibrage sur les points de livraison DPpg et d'offre de produits d'équilibrage sur des points de livraison participant au marché DA/ID dans le cadre d'un ToE	12
5.	Etude de suivi de la méthode pour la prédiction quotidienne du volume des offres d'énergie d'équilibrage aFRR et mFRR non-contractées	14
6.	Analyse des possibilités d'optimisation de l'estimation et compensation des pertes réseau	17
7.	Analyse et implémentation des évolutions FCR en vertu de l'article 154(2) du SOGL	19



Introduction & Contexte

Le 28 juin 2018, conformément à l'article 12 de la Loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, la CREG a adopté l'Arrêté (Z)1109/10 fixant la méthodologie tarifaire pour le réseau de transport d'électricité et pour les réseaux d'électricité ayant une fonction de transport pour la période régulatoire 2020-2023.

L'article 27 de cet Arrêté précise que la promotion de l'équilibre du système donne lieu à l'octroi d'un incitant qui est fonction de l'atteinte d'objectifs fixés annuellement par la CREG. Au plus tard le 31 mars de chaque année, le gestionnaire du réseau peut proposer à la CREG une liste de projets dont la réalisation au cours de l'année suivante est prioritaire de son point de vue. Au plus tard le 30 juin de la même année, la CREG fixe la liste des projets à réaliser au cours de l'année suivante et décrit les objectifs à atteindre pour chacun d'eux. La CREG indique également la part de l'incitant associé à chaque objectif ainsi que la date (ou les dates) de réalisation cible(s).

Le 31 mars 2021 Elia Transmission Belgium (ci-après Elia) a proposé, en vertu de l'article 27 de l'arrêté fixant la méthodologie tarifaire, une liste de projets qu'elle considère prioritaires pour 2021. Le 20 mai la CREG a envoyé à Elia une liste de questions et commentaires concernant sa proposition ainsi que quelques suggestions d'incitants supplémentaires. Ces éléments ont été discutés lors d'une réunion le 4 juin.

La présente note constitue la proposition amendée d'Elia de la liste de projets qu'elle considère prioritaires pour 2021. Celle-ci comprend une version amendée des projets proposés par Elia le 31 mars 2020 pour tenir compte des commentaires de la CREG.

La liste comprend les projets suivants :

1. Oprolging van de kwaliteit van de input data (forecast) in de context van congestie management
2. Analyse des évolutions possibles dans le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead et Intraday par les BRPs
3. Analyse d'impact et recommandations en termes de timing d'implémentation d'une FAT de 5 min pour l'activation de l'aFRR
4. Analyse des possibilités d'offre combinée de produits d'équilibrage sur les points de livraison DPpg et d'offre de produits d'équilibrage sur des points de livraison participant au marché DA/ID dans le cadre d'un ToE
5. Etude de suivi de la méthode pour la prédiction quotidienne du volume des offres d'énergie d'équilibrage aFRR et mFRR non-contractées
6. Analyse des possibilités d'optimisation de l'estimation et de la compensation des pertes réseau
7. Analyse et implémentation des évolutions FCR en vertu de l'article 154(2) du SOGL



Pour chaque projet, une explication détaillée est donnée sur les raisons pour lesquelles ce projet est prioritaire pour 2021. En outre, pour chaque projet, Elia propose un montant associé conformément à la disposition selon laquelle la somme de tous les montants ne peut toutefois pas dépasser 2.500.000 €/an.

Par ailleurs, comme évoqué lors de la réunion du 4 juin dernier, Elia propose d'effectuer dans le cadre des incitants d'équilibrage en 2023 une analyse des modalités et conditions relatives à l'offre des services d'aFRR et de mFRR, portant sur les aspects contrôles et pénalités ainsi que pré-qualification, en vue d'identifier (sur base par ex. notamment d'un benchmark EU) les évolutions possibles de ces aspects. Ces évolutions, le cas échéant, auront pour objectif une amélioration de la liquidité et la compétitivité de l'offre de ces services et une facilitation de l'accès au marché, tout en préservant la qualité des prestations des BSPs. A cet effet une proposition détaillée pourra être proposée par Elia à la CREG conformément à l'article 27 de l'arrêté l'Arrêté (Z)1109/10.



Proposition de liste de projets prioritaires pour l'année 2022

1. Opvolging van de kwaliteit van de input data (forecast) in de context van congestie management

Description

In 2019, als onderdeel van de stimulans “Verbetering van de transparantie wat het opsporen en het beheer van congesties betreft” heeft Elia KPIs opgesteld voor de data die als input voor congestie management worden gebruikt (Stap 1 “Kwaliteit van voorspelling van de inputs” van de stimulans).

Gebaseerd op bovenvermelde KPI reporting kan gedetecteerd worden dat er verschillen zijn tussen de voorspelde input data (productie en load) en de realiteit. Het idee van dit project is om een uitgebreide analyse op te zetten naar de oorzaken van afwijkingen in de verschillende voorspellingen (wind, zon, load, ...) en het onderzoeken van mogelijke oplossingen om deze voorspellingen te verbeteren. Deze oplossingen kunnen zowel te vinden zijn in de input of output zijde van de modellen die gebruikt worden voor de voorspellingen of in de modellen zelf. In de analyse wordt evenzeer mee opgenomen of een verbeterde reporting van KPIs (bijvoorbeeld lokaal versus totaal) relevant is om de verbeteringen goed op te volgen. De implementatie van oplossingen op korte termijn kunnen deel uitmaken van het project en voor de oplossingen op lange termijn kan een roadmap voorgesteld worden. Voor de oplossingen op lange termijn zal indien relevant een link gemaakt worden met innovation projecten.

Het project omvat in de eerste plaats een rapportering van de analyse van de meest significante afwijkingen tussen de voorspellingen en de realiteit en een onderzoek van mogelijke oplossingen op korte en lange termijn. In de tweede plaats omvat het project een aanbeveling en voorstel tot implementatie van concrete oplossingen onder de vorm van een roadmap voor de toekomst.

Het doel is om de inputdata te verbeteren om betere beslissingen te kunnen nemen in het kader van congestie management en daardoor de kosten voor congestie management te verminderen. In de rapportering van oplossingen zal indien mogelijk een impact op kosten gemaakt worden, of een verwijzing naar gemaakte kosten in het verleden die potentieel vermeden konden worden mits het implementeren van de oplossingen.

Date de Livraison et Livrables:

- 31 Juli 2022: rapportering van de analyse van de meest significante afwijkingen en mogelijke oplossingen op korte en lange termijn



- 23 December 2022: rapportering rond de implementatie van concrete oplossingen op korte termijn en een roadmap voor de mogelijke verbeteringen op lange termijn

Montant associé: 350k€. L'octroi de ce montant est subordonné à la réalisation des tâches précitées et à leur acceptation par la CREG.

Contexte et justification

Gezien het belang van congestiemanagement is het zeer belangrijk dat Elia continu op zoek gaat naar verbeteringen die rekening houden met de evolutie van de markt en de integratie van RES. Het verbeteren van de voorspellingen heeft een bredere impact dan het verbeteren van de beslissingen in het kader van congestie management. Er wordt ook veel gepubliceerd rond voorspellingen op de website van Elia, waarbij deze voorspellingen vaak geconsulteerd worden door externe partijen.



2. Analyse des évolutions possibles dans le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead et Intraday par les BRPs

Description

Dans le cadre de l'étude réalisée en 2020 concernant la « Suppression ou réduction de l'obligation d'équilibre en Day-ahead des BRP », Elia a indiqué que la relaxation de cette obligation d'équilibre ouvrait la voie à d'autres simplifications dans le processus de balancing, telles que la rationalisation des informations communiquées par les BRPs à Elia au travers du processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead.

Cette étude s'inscrit donc dans la suite du projet de 2020. Elle consiste à analyser les possibilités d'évolution du processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead et Intraday par les BRPs (y inclus les programmes –« schedules » - de production ou de consommation des Unités Techniques couvertes par le contrat SA), au regard de diverses évolutions récentes et à venir concernant le rôle du BRP. L'objectif de l'étude est de proposer des améliorations dans le processus existant et de fournir un aperçu des efforts qui seraient nécessaires pour implémenter ces recommandations, ainsi qu'un délai d'implémentation réaliste.

Pour ce faire, l'étude décrira l'ensemble des processus reposant sur l'utilisation de données issues des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead et Intraday. Elle évaluera ensuite l'opportunité de supprimer ou simplifier certains de ces processus, ainsi que le besoin éventuel de renforcer ou de créer de nouveaux processus faisant appel à ces données. Enfin, elle identifiera les données qui doivent continuer à être échangées entre les BRPs et Elia pour supporter ces divers processus, ainsi que la forme et le niveau de granularité minimum de ces échanges.

Cette étude fera l'objet d'une consultation publique.

Date de Livraison et Livrables:

15 septembre 2022 : date de début de la consultation publique

23 décembre 2022 : remise à la CREG des documents suivants :

- a) Un rapport de consultation ;
- b) La version finale de l'étude comprenant :
 - o Une proposition motivée sur l'opportunité (ou non) d'apporter des modifications dans le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead et Intraday par les BRPs;



- Si la proposition comprend des évolutions dans le processus actuel : une indication des efforts d'implémentation et des délais d'implémentation (consécutifs au moment où la CREG a formellement accepté la mise en œuvre de la proposition).

Montant associé: 350k€. L'octroi de ce montant est subordonné à la réalisation des tâches précitées et à leur acceptation par la CREG.

Contexte et justification

Actuellement le BRPs soumet des programmes journaliers d'équilibre constitués de plusieurs éléments (programmes d'échanges d'énergie avec d'autres BRPs y inclus les imports/exports ; programmes relatifs à la production des unités CIPU ; programmes relatifs à l'offtake/injection de ses points d'accès au réseau Elia ; et enfin, programmes relatifs à l'offtake/injection par réseau de distribution).

Le rôle du BRP ainsi que le contexte dans lequel il évolue sont en pleine mutation :

- Le rôle de *Scheduling Agent* (ci- après SA) a été récemment introduit en Belgique dans le cadre du projet Icaros. Ce dernier est responsable de fournir à Elia un programme (« *schedule* ») de production (ou de consommation) des Unités Techniques couvertes par le contrat SA, et de les mettre à jour en Intraday. A l'heure actuelle, le BRP assure encore le rôle de SA et donc la soumission de ces *schedules* (qui font partie intégrante du programme d'équilibre du BRP). Dans le futur, ce rôle pourra être assuré par un acteur différent. La pertinence de certaines nominations du BRP (informations similaires à quelques éléments près à celles qui seront soumises par le SA) peut dès lors être remise en question ;
- Elia a récemment recommandé de progressivement relaxer l'obligation qu'a un BRP de soumettre un programme journalier d'équilibre Day-ahead pour lequel l'Injection Totale de son Périmètre d'équilibre est égale, pour chaque quart d'heure, au Prélèvement Total de son Périmètre d'équilibre. Cette suppression de l'obligation d'équilibre des BRPs en Day-ahead ouvre des possibilités de simplification du processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Day-ahead. Les stakeholders ont d'ailleurs exprimé leur souhait de simplifier les processus de nomination dans le cadre de ce projet.
- La transition énergétique, couplant l'augmentation de la production renouvelable intermittente et l'apparition de nouvelles technologies permettant de rendre la consommation plus flexible, implique que des changements substantiels peuvent apparaître entre les Programmes journaliers d'équilibre soumis en Day-ahead et la situation effective du réseau en temps réel. Ces changements importants pourraient justifier certaines adaptations dans le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre Intraday, afin de permettre à Elia et/ou au marché de mieux préparer/anticiper la situation temps réel ;

Dans ce contexte changeant, les besoins, en termes d'échanges de données entre les BRPs et Elia ont évolué. Certaines données pourraient ne plus être nécessaires ou être échangées à un niveau de granularité moins important, permettant ainsi de simplifier le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre. Par ailleurs, le format et la fréquence auxquels ces données doivent être échangées pourraient aussi être amenés à évoluer.



Ces différents changements constituent donc l'opportunité de réévaluer le processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre actuel, et d'y apporter des modifications/simplifications lorsque jugées pertinentes. Cette révision du processus de soumission des Programmes journaliers d'équilibre pourrait potentiellement permettre une simplification administrative substantielle pour les acteurs de marché. Par ailleurs, elle permettra à Elia et au marché de s'assurer de disposer, à tout moment, des données nécessaires pour assurer leurs activités et garantir la sécurité du système.



3. Analyse d'impact et recommandations en termes de timing d'implémentation d'une FAT de 5 min pour l'activation de l'aFRR

Description

Il s'agit d'assurer la réalisation d'une étude consistant à analyser les effets sur le marché de balancing et sur la qualité de réglage d'une réduction de la Full Activation Time de l'aFRR à 5 minutes et d'établir des recommandations en termes d'implémentation.

En Belgique, une unité fournissant de l'aFRR doit pouvoir activer la totalité du volume activé en 7,5 min. Il s'agit de la Full Activation Time (ci-après FAT). Ce délai n'est actuellement pas harmonisé au niveau européen et il a été décidé par l'ACER de l'harmoniser à 5 minutes d'ici décembre 2024. Par ailleurs, la méthode d'activation actuelle consiste à envoyer au BSP un signal qui tient compte de ce délai (activation sur base du « control request »). Une alternative possible est de demander au BSP d'activer le volume déterminé par le contrôleur d'Elia le plus rapidement possible, avec une exigence minimale égale à la FAT (activation sur base du « control target »).

L'étude consiste à analyser les impacts d'une réduction de la FAT à 5 minutes et d'une activation sur base du « control target » et de recommander une approche en termes d'implémentation. Dans l'éventualité où l'impact serait considéré comme globalement positif, une FAT de 5 minutes, éventuellement cumulée avec une modification de la méthode d'activation, pourrait être implémentée avant l'échéance légale de décembre 2024. En cas d'impact négatif pour certains acteurs de marché, des mesures de mitigations seront envisagées. Le retour des acteurs de marché, aussi bien sur le timing de la réduction de la FAT et les éventuelles mesures de mitigation que sur la méthode d'activation, seront pris en compte dans l'étude.

L'étude consistera en:

1. Une analyse des aspects liés au marché
 - Analyse de l'impact d'une réduction de la FAT sur la liquidité du marché de l'aFRR, prenant en compte le retour d'expérience du marché de capacité instauré fin septembre 2020
 - Evaluation de l'impact économique
2. Une analyse des aspects liés à la qualité de réglage
 - Evaluation de l'impact sur les statistiques d'ACE
 - Evaluation de l'impact dans des situations de déséquilibre significatif
3. La formulation d'une recommandation en termes d'implémentation de la FAT à 5 min et d'éventuelles mesures de mitigation, et d'un changement éventuel du mode d'activation.



Date de Livraison et Livrables:

- 30 mars 2022: workshop avec les acteurs de marché portant sur le contenu précis de l'étude et les hypothèses à utiliser, en considérant le retour d'expérience du marché de capacité introduit fin septembre 2020.
- 30 septembre 2022: workshop de présentation et de discussion des résultats des analyses concernant les aspects liés au marché et à la qualité de réglage.
- 23 décembre 2022: rapport final, prenant en compte le feedback des acteurs de marché et reprenant un plan d'implémentation.

Montant associé: 400k€. L'octroi de ce montant est subordonné à la réalisation des tâches précitées et à leur acceptation par la CREG.

Contexte et justification

Les acteurs de marché et Elia ont identifié le risque que la capacité de certains BSPs d'offrir le service d'aFRR soit impactée négativement par le raccourcissement de la FAT. Une FAT plus courte devrait améliorer par contre, toutes choses égales par ailleurs, la qualité de réglage de la fréquence.

Les effets de cette modification sont toutefois difficiles à évaluer sans une analyse approfondie. L'étude proposée devrait permettre d'anticiper ces effets. Elle aura également pour objectif d'identifier d'éventuelles mesures permettant de stimuler la participation de nouvelles unités à ce marché.



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium

4. Analyse des possibilités d'offre combinée de produits d'équilibrage sur les points de livraison DPpg et d'offre de produits d'équilibrage sur des points de livraison participant au marché DA/ID dans le cadre d'un ToE

Description

Analyse de la possibilité d'offrir différents types de produits d'équilibrage et/ou de combiner l'offre de produits d'équilibrage et de services de fourniture ou de gestion de l'énergie sur un même point de livraison DPpg.

Date de Livraison et Livrables:

- 6 septembre 2022 : rapport intermédiaire et lancement d'une consultation publique d'un mois
- 23 décembre 2022 : rapport final et rapport de consultation

Montant associé: 400k€. L'octroi de ce montant est subordonné à la réalisation des tâches précitées et à leur acceptation par la CREG.

Contexte et justification

Lors des consultations publiques menées en 2020 dans le cadre de la révision des T&C aFRR et des T&C FCR notamment, des acteurs de marché ont regretté les limitations relatives à l'offre combinée (« combo ») de plusieurs types de produits de balancing sur un même point de livraison DPpg. Par ailleurs, la participation simultanée à des produits d'équilibrage et au marché DA/ID n'est pas autorisée à ce jour sur les points de livraison pour lesquels un ToE est prévu pour la participation au marché journalier et/ou infrajournalier.

Les règles actuelles sont le fruit d'analyses effectuées en fonction de l'évolution graduelle de chaque produit et dans le cadre de ce produit uniquement. Eu égard à l'intérêt manifesté par les acteurs de marché en 2020 pour une participation simultanée à plusieurs produits ou marchés avec des points de livraison DPpg, Elia propose d'effectuer en 2022 une étude transversale afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'offrir cette possibilité. Cette analyse s'appuiera sur la révision des méthodologies de *baseline* existantes et l'analyse d'évolutions ou de développements de nouvelles méthodologies actuellement en cours dans le cadre d'un incitant pour l'année 2021.

Elia évaluera dans ce cadre la liquidité potentielle qu'apporteraient ces modifications, sur base notamment d'un retour d'expérience des types de points de livraison participant aux différents produits et d'une enquête auprès des acteurs de marché.



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium

Elia réalisera également un benchmark auprès d'autres GRTs européens afin d'identifier si de telles possibilités sont offertes par ces GRTs, et de leur contribution éventuelle à la liquidité des marchés d'équilibrage.

Elia décrira ensuite les modifications à apporter aux règles de marché pour ouvrir ces possibilités en Belgique. Elle proposera un plan d'implémentation pour ces modifications, ou expliquera les raisons pour lesquelles une telle évolution n'est pas possible ou n'est pas souhaitable.

Par ailleurs, l'étude comprendra également une comparaison des concept belges « DP_{su} » « DP_{pg} » (définis dans les T&C BSP) avec les concepts européens de « reserve providing unit » et « reserve providing group » (définis dans le SOGL). Si pertinent et justifié, Elia formulera des proposition pour privilégier l'utilisation de la terminologie européenne au sein du design belge.



5. Etude de suivi de la méthode pour la prédiction quotidienne du volume des offres d'énergie d'équilibrage aFRR et mFRR non-contractées

Description

Comme indiqué dans la description de l'incitant proposé en 2021 sur le développement d'une méthode pour la prédiction quotidienne du volume des offres d'énergie d'équilibrage aFRR et mFRR non-contractées disponibles au sein du bloc de réglage fréquence-puissance d'Elia (« Développement d'une méthode pour la prédiction quotidienne du volume des offres d'énergie d'équilibrage aFRR et mFRR non-contractées disponibles au sein du Bloc de Réglage Fréquence-Puissance d'Elia »), une étude de suivi est proposée dans le cadre de la proposition de liste de projets prioritaires pour l'année 2022. Cette étude de suivi devrait tout d'abord tester la méthode proposée en « parallel run », en tenant compte de la disponibilité croissante des données pour l'aFRR (nouvelle conception de produits à partir de fin septembre 2020) et la mFRR (nouvelle conception de produits à partir de février 2020). Il convient de noter qu'une première analyse doit également être menée sur les nouvelles évolutions prévues pour le premier semestre de 2022¹ à savoir :

- « l'explicit bidding » pour les unités « CIPU », prévu début Q2 2022 ;
- l'introduction d'un « full activation time » de 12.5' pour mFRR, prévue début Q2 2022 ;
- des volumes disponibles en dehors du LFC Block, dont la mise à disposition sera facilitée par les plateformes MARI et PICASSO (prévues respectivement à partir de fin Q2 2022 et de Q2 2022).

Toutefois, il convient de noter que les données disponibles suite à l'implémentation de ces évolutions ne seront certainement pas suffisantes pour effectuer des analyses quantitatives permettant d'estimer correctement l'effet de ces évolutions sur le résultat. En effet, les algorithmes d'apprentissage automatique ont besoin de plus d'un an de données historiques pour « s'entraîner » et il est donc certain que la disponibilité de quelques mois de données seulement ne suffise pas à fournir des résultats suffisamment robustes. Cela implique que l'étude de suivi de 2022 devrait idéalement être suivie par une étude en 2023 avant de décider d'une implémentation potentielle.

Une méthodologie devrait également être développée pour inclure effectivement ces volumes dans le calcul de la capacité d'équilibrage à acheter. En effet, des études antérieures ont montré qu'il n'est pas évident d'implémenter un

¹ Veuillez noter que, plusieurs acteurs de marché ayant exprimé de sérieuses réserves quant à la faisabilité de la roadmap présentée en WG Balancing, le timing prévu pour l'accession aux plateformes européennes de balancing et pour l'adoption d'iCAROS phase 1 fait l'objet d'un « readiness check » avec les acteurs de marché. Sur base des informations reçues il se peut que ce planning soit revu, retardant certaines implémentations. L'impact sur les incitants proposés devra, le cas échéant et en temps utile, être discuté avec la CREG.



achat partiel des réserves. On doit en effet prendre en compte dans ce cas les effets d'une diminution du volume d'achat sur la disponibilité des volumes non-contractés futurs.

Date de Livraison et Livrables:

- 15 septembre 2022 : rapport intermédiaire et consultation publique concernant :
 - Résultats intermédiaires du « parallel run » (jusqu'au 31 juillet)
 - Analyse des implications pour la stratégie d'achat et recommandations
- 23 décembre 2022: rapport final
 - Résultats finaux du « parallel run » (jusqu'au 31 octobre)
 - Mise à jour de l'analyse sur les implications pour la stratégie d'achat et des nouvelles évolutions de produit
 - Planification de la mise en œuvre (le cas échéant) Rapport de consultation

Montant associé: 250k€. L'octroi de ce montant est subordonné à la réalisation des tâches précitées et à leur acceptation par la CREG.

Contexte et justification

La ligne directrice européenne sur l'équilibrage du système électrique (EBGL) fixe, entre autres, les règles applicables à la procédure d'acquisition de la capacité d'équilibrage aux articles 32, 33 et 34. Plus particulièrement, dans le cadre de la détermination du volume de la capacité d'équilibrage à acquérir, l'article 32 de l'EBGL exige de prendre en compte le volume des offres d'énergie d'équilibrage non-contractées qui devraient être disponibles, tant dans la zone de contrôle concernée que sur les plateformes européennes, en tenant compte de la capacité d'échange disponible entre les différentes zones de contrôle. À ce jour, le volume estimé pour la capacité de réserve non contractée à la hausse est égal à 0 MW, car on ne peut s'attendre à ce qu'un volume non contracté soit disponible à tout moment de l'année. Néanmoins, l'achat quotidien dynamique de la capacité d'équilibrage de l'aFRR et du mFRR permet d'estimer ce volume sur une base quotidienne.

En 2021, Elia étudie la possibilité de prévoir les moyens d'équilibrage disponibles pour le lendemain, et ce pour l'aFRR et la mFRR à la hausse et à la baisse. Néanmoins, si le résultat est positif, l'objectif de cette étude de suivi en 2022 est :

- de mener un « parallel run » pour que les acteurs du marché concernés et Elia acquièrent de l'expérience sur la variabilité des résultats ;
- de préparer une nouvelle stratégie d'achat pour la capacité d'équilibrage restante, en tenant compte des implications sur la liquidité, la rentabilité et la stabilité du marché.

En fonction de la planification des évolutions prévues (plateformes d'échange d'énergie d'ajustement, enchères explicites, temps d'activation complet du mFRR 12,5'), une analyse de suivi devra être effectuée en 2023 concernant



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium

l'impact de ces évolutions sur la prévision des offres non contractuelles. Cette étude sera nécessaire pour confirmer le résultats des prévisions et décider à une implémentation.



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium

6. Analyse des possibilités d'optimisation de l'estimation et compensation des pertes réseau

Description

À ce jour, la compensation des pertes actives sur le réseau Elia se fait de deux manières:

1. Pertes fédérales (800GWh) : compensation en nature par les BRPs avec un paramètre fixé en juin Y-1
2. Pertes régionales (600GWh) : achats des produits baseload et peakload achetés par Elia entre 3 ans, 1 an et 3 mois en avance basé sur des données historiques.

La réglementation en vigueur permet de basculer d'un système de compensation en nature vers un système d'achat des pertes fédérales par Elia.

Le volume total des pertes réseau peut varier fortement et dépend des prélèvements, de la température, des transits sur le réseau, etc. En particulier les pertes fédérales, sont très volatiles et difficiles à estimer longtemps à l'avance.

L'étude contiendra les éléments suivants:

- Une analyse de l'efficacité de la méthode actuelle de couverture de pertes réseau (compensation en nature pour le fédéral et achats pour le régional) par rapport à une couverture de toutes ces pertes fédérales et régionales par des achats ;
- un benchmark avec des méthodes des autres GRTs ;
- la mise en place d'un POC qui calcule une estimation des pertes réseau (fédéral plus régional) à plus court terme et identifie ce qu'on aurait eu comme amélioration si on achetait les pertes plus à court terme ;
- une période de test ;
- ii conclusions positives, une analyse d'impact et un plan d'implémentation.

Date de Livraison et Livrables:

- 30/06/2022 : Méthode pour la prévision des pertes réseau (fédéral plus régional)
- 01/07/2022 - 30/09/2022 : Période de test de trois mois (POC)
- 15/12/2022 : Résultats de POC et plan d'implémentation si résultats positif

Montant associé: 350k€

Contexte et justification



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium

Une telle étude permettrait :

- d'avoir une visibilité de l'impact en cas de passage vers un système d'achat total des pertes réseau ;
- d'analyser dans quelle mesure une fixation de paramètres à plus court terme est possible et souhaitable ;
- d'identifier et de recommander des optimisations des prévisions des pertes ; et
- de proposer un plan d'implémentation.



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium

7. Analyse et implémentation des évolutions FCR en vertu de l'article 154(2) du SOGL

Description

Etude consistant à analyser et proposer des évolutions de design FCR adéquates, dans le cadre de l'implémentation des règles européennes établies conformément à l'article 154(2) du SOGL. Plus particulièrement, Elia étudiera les possibilités de déviation au niveau national par rapport aux règles européennes établies par défaut. L'analyse tiendra compte des besoins d'Elia et des possibilités des BSPs, ainsi que de l'impact des exigences établies au niveau national sur le développement d'un marché de la FCR compétitif, y inclus sur la participation à ce marché d'unités ou clients finaux raccordés en basse tension, de la gestion de la demande et du stockage. Les propositions d'Elia seront effectuées en concertation avec les acteurs de marché, et tiendront compte dans la mesure du possible de l'approche adoptée par d'autres GRTs de la Coopération FCR.

Date de Livraison et Livrables:

- 31 mars 2022: Date limite pour le lancement de la consultation publique;
- 31 mai 2022: Date limite pour l'organisation d'un workshop pour discuter et motiver de l'intégration (ou non) des retours des stakeholders;
- 31 septembre 2022: Date limite pour la soumission d'un rapport de consultation avec des recommandations et un plan d'implémentation pour la modification des T&C BSP FCR.

Montant associé: 350k€

Contexte et justification

Les T&C FCR doivent évoluer à la suite de nouvelles obligations européennes mises en place conformément à l'article 154(2) du SOGL. La méthodologie prévoit au niveau national, une déviation des règles européennes pour 3 aspects :

- Les paramètres liés à l'application du « reserve mode » (art. 3.5) ;
- L'application du « reserve mode » de manière rétroactive aux BSPs existants (art 4.4) ;
- Les conditions d'équivalence pour une solution de fallback en ce qui concerne la provision d'un service FCR via un contrôleur centralisé (art 3.7 & 3.9)

L'entrée en vigueur des nouvelles obligations est une opportunité d'harmoniser dès le début l'approche d'Elia avec les GRTs de la Coopération FCR pour créer un « level playing field » pour les BSPs dans la zone concernée.



Elia Transmission Belgium SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Brussels | Belgium